

La vie politique en France de 1815 à 1875

I. Le retour à la monarchie entre 1815 et 1848

• Les libertés sont réduites

En 1815, le roi Louis XVIII, frère de Louis XVI, arrive au pouvoir, après la chute de l'empire de Napoléon I^{er}.

Le roi sait qu'il ne peut rétablir la monarchie absolue. Il revient alors à une monarchie constitutionnelle. Et dans une Charte¹ qui lui donne encore beaucoup de pouvoir, il reconnaît les acquis de la Révolution et de l'Empire, comme par exemple l'égalité des Français devant la loi.

A la mort de Louis XVIII, Charles X, son frère, lui succède. Utilisant le même régime, il renforce le pouvoir royal et privilégie les anciens nobles. Beaucoup de Français sont indignés et l'opposition au roi est de plus en plus grande. Les libertés sont peu à peu réduites, notamment la liberté de la presse (**doc. 1**).

• La révolution de 1830

A Paris, en juillet 1830, la population se révolte et oblige Charles X à abdiquer². Son cousin, Louis-Philippe d'Orléans, devient « roi des Français ». Ce sont les députés élus, représentant le peuple, qui ont voté son accession au trône. Ils obtiennent plus de pouvoirs, mais rien n'est fait pour accroître les libertés ni pour améliorer la vie en France.

Les partisans de la République contestent de plus en plus le pouvoir de Louis-Philippe.

II. De la II^e République au Second Empire

En 1846-1847, une crise économique accentue la misère du peuple. En février 1848, Paris se couvre de barricades. Louis-Philippe abdique. La II^e République est proclamée. Son fonctionnement est établi par la Constitution du 4 novembre 1848 qui prévoit l'élection au suffrage universel (**doc. 2**) :

- d'un président de la République ;
- d'une Assemblée législative pour faire les lois.

Les Français élisent Louis Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon I^{er}, président de la République en décembre 1848.

Par l'ordonnance du 25 juillet 1830, le roi Charles X supprime la liberté de la presse.



Les Français, par volonté du roi, n'ont plus le droit d'écrire ce qu'ils pensent dans les journaux au risque d'être punis.



Le suffrage universel : il concerne uniquement les hommes qui ont 21 ans révolus.

¹ **Charte** : texte écrit qui fixe les règles de gouvernement d'un pays.

² **Abdiquer** : annoncer que l'on quitte le trône, le pouvoir.

Le 2 décembre 1851, il organise un coup d'Etat³ et met fin à la république. Un an après, le Second Empire est proclamé.

Des opposants sont arrêtés ou, comme l'écrivain Victor Hugo (**doc. 3**), partent en exil.

Louis Napoléon, devenu Napoléon III, gouverne d'abord de façon autoritaire. Puis pour obtenir plus de soutien de la part du peuple, il donne plus de pouvoir à l'Assemblée législative. Le droit de grève est accordé aux ouvriers en 1864.

III. La III^e République

• Une installation difficile

En 1870, la France est en guerre contre la Prusse⁴. Après la défaite de Sedan, le Second Empire s'effondre et la République est proclamée (**doc. 4**). Les événements tragiques de la Commune de Paris marquent les débuts de la III^e République.

De 1870 à 1875, la République reste fragile. Le président de la République est élu pour sept ans, mais c'est le Parlement, composé du Sénat et de la Chambre des députés, qui a l'essentiel du pouvoir. Ce régime⁵ dure jusqu'en 1940.

• Les libertés fondamentales proclamées par la Révolution sont renforcées

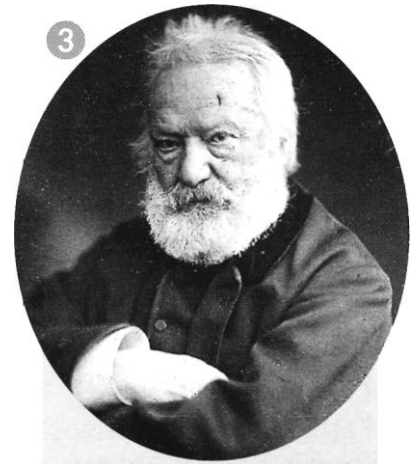
- La loi de 1881 garantit la liberté de la presse.

- A partir de 1884, les travailleurs peuvent s'associer pour défendre leurs intérêts ; c'est la liberté syndicale.

- La loi de 1901 permet de fonder des associations⁶ et de former des partis politiques⁷.

• L'Etat français est un Etat laïc

La loi de 1905 affirme la séparation de l'Eglise et de l'Etat : tout citoyen peut pratiquer la religion de son choix, mais l'Etat ne soutient plus aucune religion et ne verse plus d'argent à l'Eglise ni au clergé.



Portrait de Victor Hugo.



Adolphe Thiers, premier président de la III^e République.

³ **Coup d'Etat** : conquête du pouvoir par la force.

⁴ **Prusse** : royaume du nord de l'Europe qui, avec les Etats allemands, donne naissance à l'Empire allemand en 1871.

⁵ **Régime politique** : forme de gouvernement d'un pays.

⁶ **Association** : ensemble de personnes qui se réunissent et s'organisent pour défendre des idées, des intérêts.

⁷ **Parti politique** : groupe organisé de personnes qui défendent les mêmes idées sur la façon de gouverner un pays.